



**Quatrième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Nouakchott
4-8 décembre 2017

AUC/CRMS4/2017/3

Précédentes Déclarations ministérielles sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques d'état civil



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026



Introduction

Dans la société moderne, l'enregistrement systématique des faits d'état civil et l'existence d'un système opérationnel d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont indispensables pour assurer la bonne gouvernance et planifier les initiatives de développement. Il s'ensuit que pour parvenir à une gouvernance et une planification satisfaisantes, il faut disposer de données récentes. Or on constate un énorme déficit de données dans les systèmes statistiques nationaux de la plupart des pays africains, ce qui est de nature à empêcher que la planification et le suivi des initiatives de développement multisectorielles s'effectuent selon les règles de l'art.

Les gouvernements africains sont à la recherche de techniques et de méthodes viables pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les données provenant de l'enregistrement des faits d'état civil constituent la base de documents juridiques tels que les actes de naissance, les cartes d'identité, les passeports, les actes de décès et les requêtes relatives aux successions. Les statistiques de l'état civil produites à l'aide des registres d'état civil sont des ressources importantes pour assurer l'administration publique et les services publics, ainsi que la planification et le suivi des programmes de développement.

Pendant plusieurs décennies, les initiatives et les mesures prises en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique étaient surtout des opérations isolées axées sur des projets précis et ayant un caractère ponctuel. Cette situation a radicalement changé à la suite de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil qui s'était tenue à Addis-Abeba les 13 et 14 août 2010. La Conférence avait débouché sur un certain nombre de solutions et d'actions, dont son institutionnalisation comme forum permanent placé sous les auspices de la Commission de l'Union africaine. Elle a pour mandat de rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés aux chefs d'État africains tous les deux ans.

Grâce aux orientations stratégiques définies par la Conférence, à l'appui technique fourni par le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et à celui du groupe de base régional, conjugués à la volonté politique manifestée au niveau national, plusieurs réalisations ont été faites en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. De nombreux faits portent à croire que l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les politiques publiques est mieux connue aujourd'hui.

Les deuxième et troisième Conférences des ministres africains se sont tenues respectivement en septembre 2012 à Durban et en février 2015 à Yamoussoukro. À chacune des trois dernières Conférences, plus de 40 ministres africains se sont réunis pour débattre l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, les obstacles rencontrés en la matière et les futures actions qu'il convenait de mener pour réformer les systèmes et les améliorer. Portant sur différents thèmes, ces Conférences ont adopté un certain nombre de résolutions et de recommandations cruciales pour renforcer et accélérer les initiatives régionales tendant à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Les résolutions et les recommandations issues de ces trois dernières Conférences des ministres sont présentées ci-après.

I. Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

La première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue à Addis-Abeba en août 2010 ; les participants ont reconnu l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et ont identifié ce domaine comme l'un des principaux impératifs de développement du continent. Le thème de la Conférence était : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* ».

Déclaration ministérielle

Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis pour la première fois à Addis-Abeba les 13 et 14 août 2010 à la demande de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission de l'Union africaine (CUA) ;

Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;

Reconnaissons également l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;

Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;

Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, la majorité de nos pays ne disposent pas de systèmes appropriés et complets ;

Reconnaissons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles qui visent à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays. À cet égard, nous prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ; de la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique ; et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil qui a précédé notre Conférence, visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique,

Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À cet égard, nous faisons nôtres les

recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :

- Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'en assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents services et ministères au niveau national.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes.
- Adopter des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, notamment en consacrant les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet.

Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons :

- À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources.
- À la CEA, à la BAD et à la CUA de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et les directives concernant l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil.
- Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et des logements de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil.
- À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

- Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer des programmes d'études permettant de renforcer les capacités et d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.
- Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes attribuées.
- À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence.

Enfin, nous faisons de la présente Conférence un cadre régional permanent de discussion sur les politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir bien voulu accueillir cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, à la Division de statistique de l'ONU, à l'UNICEF, au FNUAP, au Réseau de métrologie sanitaire et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir organisé avec brio cette importante Conférence.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.

II. Deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

À la deuxième Conférence, organisée à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2012, les ministres ont rappelé l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique, notamment l'accélération de l'intégration régionale, la réalisation des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la création d'un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socioéconomique panafricain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Conférence s'est tenue sur le thème : « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* ».

Déclaration ministérielle

Préambule

Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil :

1. Avons tenu notre deuxième Conférence les 6 et 7 septembre 2012 à Durban (Afrique du Sud) sur le thème « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* ». Cette Conférence a été conjointement organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Gouvernement de la République sud-africaine, avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Réseau de métrologie sanitaire (HMN).

2. Saisissons cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple éthiopiens suite au décès de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Meles Zenawi, dont l'engagement et la passion pour le développement de l'Afrique, a contribué à accorder une place importante aux systèmes CRVS dans le programme de développement des pays africains. En outre, exprimons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ghanéens suite au décès de Son Excellence le Professeur John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana, pour sa contribution pour le développement de l'Afrique. Nous exprimons également nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Malawi suite au décès de Son Excellence Monsieur Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi, pour sa contribution pour le développement de l'Afrique.

3. Accueillons la République du Soudan du Sud comme nouveau membre de la Conférence.

4. Rappelons les engagements pris lors de notre première Conférence organisée à Addis-Abeba au mois d'août 2010, qui a examiné et établi comme priorité l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme politique régional, et adopté des mesures pour reformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS en anglais). À cet

égard, nous reconnaissons que le thème de notre deuxième Conférence est à la fois opportun et pertinent pour l'atteinte des objectifs de viabilité, de durabilité et d'efficacité des systèmes CRVS en Afrique.

5. Notons avec satisfaction la décision No Assembly/AU/DEC.424 du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avalisant les recommandations de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sur l'institutionnalisation de cette Conférence biennale comme forum régional régulier de l'Union africaine pour traiter des questions relatives aux systèmes CRVS.

6. Nous félicitons des progrès et des résultats accomplis par les États membres depuis la première Conférence d'août 2010 dans l'amélioration des systèmes CRVS, ainsi que de la contribution des organisations régionales africaines, des différentes organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement.

7. Nous félicitons également des efforts continus du secrétariat CRVS, hébergé par la CEA, dans la coordination des interventions régionales et internationales, à travers la création de plateformes régionales telles que le Groupe technique sur les systèmes CRVS et le forum des parties prenantes.

8. Nous félicitons et apprécions aussi la contribution des Jeunes Statisticiens africains dans le développement des systèmes CRVS en Afrique, y compris leur participation à cette Conférence.

9. Apprécions la participation et la contribution des organisations non gouvernementales, y compris le rôle du secteur privé dans le développement futur des systèmes CRVS en Afrique.

10. Reconnaissons que l'enregistrement des faits d'état civil est une activité régalienne du gouvernement avec des implications importantes sur la sécurité, les politiques, la gouvernance, la planification et le développement des systèmes de suivi-évaluation au niveau national.

11. Sommes conscients des défis auxquels nos pays continuent de faire face dans le développement des systèmes CRVS, en particulier le « scandale de l'invisibilité », tels que mis en exergue dans le rapport d'évaluation régional produit par le secrétariat, et réitéré par le Président Jacob Zuma dans son allocution.

12. Reconnaissons l'importance des systèmes CRVS dans la promotion du programme de développement en Afrique, y compris dans l'accélération du processus d'intégration régionale, la réalisation des priorités du NEPAD et les OMD.

13. Prenons note des recommandations du groupe d'experts dont la réunion a précédé la présente Conférence, visant à relever les défis liés au développement des systèmes CRVS en Afrique.

14. Notons que le défi à relever est de réaffirmer notre engagement et de redoubler d'efforts afin de réformer et améliorer les systèmes CRVS dans nos pays. À cet effet, nous faisons nôtres les recommandations de la réunion du groupe d'experts sur les stratégies visant à améliorer les systèmes CRVS, ainsi que le plan à moyen terme APAI-CRVS pour l'amélioration des systèmes CRVS au niveau tant national que régional.

15. À la lumière de ces recommandations, nous prenons les résolutions suivantes :

a) Poursuivre nos efforts pour élaborer des politiques et des stratégies idoines afin de réformer et améliorer nos systèmes CRVS, et les intégrer dans les plans et programmes de développement nationaux, en prenant en compte nos spécificités nationales. À cet effet, nous nous engageons à élaborer d'urgence des plans d'actions nationaux budgétisés sur les systèmes CRVS reflétant les priorités nationales propres à chaque pays, sur la base des évaluations exhaustives à entreprendre, avec le soutien du secrétariat et des organisations partenaires.

b) Adopter des lois et formuler des politiques qui garantissent l'enregistrement à temps et obligatoire de tous les événements vitaux qui surviennent dans nos pays, ainsi que l'accès équitable aux systèmes CRVS à toutes les personnes, nonobstant leur nationalité ou statut légal. À cet effet, nous nous engageons à poursuivre les efforts dans la révision et la mise à jour de la législation sur l'état civil et de la loi statistique dans nos pays respectifs, en nous conformant aux directives et normes régionales et internationales, et en tenant compte de l'évolution des besoins et des innovations.

c) Adopter les technologies appropriées pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion des informations d'état civil et assurer leur protection contre les catastrophes naturelles, les guerres civiles, etc.

d) Accorder une plus grande priorité aux systèmes CRVS et assurer une allocation adéquate en ressources humaines et financières pour le fonctionnement quotidien des systèmes CRVS dans nos pays, y compris la mise en œuvre des plans d'actions nationaux en vue d'assurer leur durabilité et leur appropriation par nos pays respectifs.

e) Inviter nos partenaires au développement à poursuivre leur soutien à nos efforts en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources et à aligner leur soutien à nos plans nationaux dans le domaine des CRVS, en accord avec les déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide et du développement.

f) Inviter le Groupe indépendant d'experts sur l'information et la reddition de compte sur la santé des femmes et des enfants à participer au Programme APAI-CRVS.

g) Établir des mécanismes de coordination de haut niveau impliquant toutes les parties prenantes pour le fonctionnement efficient des systèmes CRVS, et ce en tenant compte de caractère multisectoriel et intégré des services d'état civil.

h) Assurer la cohérence entre les systèmes d'information et de gestion sanitaires et les systèmes CRVS, et les intégrer dans les stratégies nationales de développement de la statistique.

i) Continuer de renforcer et de faciliter la coordination entre les instituts nationaux de statistique et les structures en charge de l'état civil dans la gestion et le suivi des défis liés aux systèmes CRVS.

j) Développer des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, ainsi que des outils de suivi et de présentation de rapports sur les progrès accomplis dans le cadre des systèmes CRVS.

k) Continuer à prendre des mesures visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'état civil en décentralisant les services au niveau local à travers des structures et réseaux existants, en particulier dans les structures sanitaires.

l) Intensifier les campagnes de sensibilisation en vue d'informer le public sur l'importance et les procédures des systèmes CRVS pour assurer leur bon fonctionnement.

Perspectives

Nous invitons :

16. Les États membres à entreprendre une évaluation approfondie de l'état de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et à développer des stratégies et des plans d'actions en vue de l'amélioration des systèmes CRVS.

17. Le secrétariat et les organisations partenaires à continuer à fournir un appui technique aux États membres en vue de renforcer leurs capacités dans la gestion des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales par des ateliers et des sessions de formation, ainsi que par la mise à disposition de directives. À cet égard, nous demandons au secrétariat de mettre en place un centre régional de connaissances sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques vitales qui favorise la recherche en vue de renforcer les capacités techniques aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous demandons également au secrétariat d'entreprendre la recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique.

18. Les États membres et les partenaires au développement à renforcer les capacités du secrétariat CRVS en le dotant de ressources adéquates et de personnel approprié pour lui permettre d'accomplir son mandat tel que recommandé par la première Conférence ministérielle.

19. Les Ministres africains de la santé à se joindre à nous au regard de l'importance du rôle du secteur de la santé dans la prestation des services relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil, ceci dans le but de garantir une approche coordonnée et intégrée afin de répondre aux défis liés à l'amélioration des systèmes CRVS en Afrique.

20. Les universités nationales et les institutions de formation et de recherche régionales appropriées à prendre des mesures en vue de renforcer les connaissances sur l'amélioration de l'enregistrement des décès et leurs causes dans les pays avec l'appui des partenaires au développement.

21. L'Union africaine à allouer des ressources financières et techniques pour soutenir le programme de développement des systèmes CRVS.

Nous réaffirmons :

22. Notre engagement à faire de cette Conférence un forum dynamique pour débattre des questions de politiques et de stratégies en vue d'améliorer les systèmes CRVS en Afrique.

23. Notre soutien à la Commission de l'Union africaine dans l'organisation de ladite Conférence.

Motion de remerciements

Nous remercions S.E. le Président Jacob Zuma et le Gouvernement et le peuple de la République sud-africaine pour avoir bien voulu accueillir cette Conférence, pour l'excellente organisation de notre rencontre, ainsi que pour l'hospitalité accordée à toutes les délégations.

Nous remercions également le Premier Ministre de la province du KwaZulu-Natal et le Maire de la ville de Durban pour leur accueil chaleureux.

Nous exprimons notre profonde gratitude à S.E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, pour avoir honoré la Conférence de sa présence, ainsi que pour son discours d'ouverture hautement inspirant.

Nous exprimons également nos sincères félicitations à Mme Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre de l'Intérieur de la République sud-africaine et Présidente élue de la Commission de l'Union africaine, pour l'aptitude avec laquelle elle a présidé notre Conférence.

Nous lui exprimons également nos sincères félicitations pour son élection à la tête de la Commission de l'Union africaine et anticipons avec joie notre future collaboration dans la promotion du programme relatif aux systèmes CRVS.

Nous exprimons également nos sincères félicitations à S.E. M. Birhan Hailu, Ministre de la Justice de l'Éthiopie et Président du Bureau sortant de notre Conférence, ainsi que tous les membres du Bureau sortant pour leur leadership durant les deux années passées.

Nous remercions, la CEA, la CUA, la BAD, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, l'OMS, le HMN et les autres partenaires pour leurs présentations et l'appui fournis dans la préparation de cette Conférence.

Nous nous réjouissons du fait que notre prochaine Conférence sera organisée par le Gouvernement ivoirien, en Côte d'Ivoire, en septembre 2014.

III. Troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

La troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a été organisée à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, du 9 au 13 février 2013, sur le thème : « *Promouvoir l'utilisation de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil en appui à la bonne gouvernance en Afrique* ».

Déclaration ministérielle

Préambule

Nous, Ministres africains en charge des faits d'état civil, réunis à notre troisième Conférence les 12 et 13 février 2015, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), sur le thème, « Promouvoir l'utilisation de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil en appui à la bonne gouvernance en Afrique » :

1. **Rappelant** la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, comme principes fondamentaux du droit de l'individu à une identité ; la résolution 44/25 de 1989 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant ; article 7 (1) ; et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, en particulier l'article 6 (2) qui stipule que « L'enfant est enregistré immédiatement dès sa naissance » ;

2. **Prenant note** du rapport de la Commission de l'information et de la responsabilisation de la femme et de la santé des enfants (COIA) « *Tenir les promesses, mesurer les résultats* », et tenant compte de sa première recommandation qui stipule que « En 2015, tous les pays devraient avoir pris des mesures importantes pour établir un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et un bon fonctionnement des systèmes d'information de santé qui intègrent des données provenant des services sanitaires, des sources administratives et des enquêtes » ;

3. **Félicitant** le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant du lancement de l'Observation générale n° 2 sur l'article 6 de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant de 1990 ;

4. **Reconnaissant** que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessitera des statistiques complètes, précises et actualisées provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ;

5. **Reconnaissant** la participation et la Déclaration de la jeunesse africaine relative à la promotion du développement du CRVS ;

6. **Conscients** des progrès et des réalisations faits par de nombreux États membres dans la mise en œuvre des résolutions des deux dernières conférences, en particulier, dans la conduite de leurs évaluations complètes comme base pour l'élaboration de plans d'action pour l'amélioration de leurs systèmes de CRVS ;

7. **Reconnaisant** que l'épidémie d'Ebola et les actes de terrorisme ont montré que la nécessité de l'enregistrement des faits d'état civil et des informations sur les causes de décès en temps réel n'est plus une option mais un impératif ;
8. **Reconnaisant** l'importance de l'état civil et les statistiques de l'état civil dans le processus du programme de développement pour l'après 2015, pour un développement inclusif et durable et l'Agenda 2063, pour une Afrique unie, prospère et pacifique ;
9. **Reconnaisant** le rôle central des statistiques de l'état civil basé sur l'enregistrement des faits d'état civil, afin de fournir des données sur les politiques de santé, économiques et sociales, la bonne gouvernance et la reddition de comptes, et la promotion de la révolution de données ;
10. **Nous associant** à la Déclaration de Séoul de septembre 2014 de la première Conférence internationale sur la gestion des identités, **soulignant** le rôle central de l'état civil pour l'établissement de systèmes de gestion d'identification robustes, **facilitant** l'accès des citoyens aux services sociaux, les mouvements transfrontaliers comme outils clés dans la gestion des catastrophes et des interventions ;
11. **Appréciant** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS), et **notant** le fait que cette année marque la fin du plan à moyen terme 2010-2015 ;
12. **Reconnaisant** les efforts déployés par le Groupe de base africain sur le CRVS dans l'appui technique et opérationnel pour les évaluations complètes et le développement des plans d'amélioration ;
13. **Prenant en compte** les directives et les outils pour l'évaluation et la planification du CRVS développés par le groupe technique APAI-CRVS, les Principes et Recommandations des Nations Unies nouvellement révisés sur les statistiques des faits d'état civil, ainsi que l'accent mis sur l'avancement du programme CRVS africain par le Symposium africain pour le développement de la statistique ;
14. **Prenant note** des approches novatrices de gestion et du leadership utilisées dans le fonctionnement de CRVS à travers le mécanisme du groupe de base, mais notant également les risques inhérents des capacités humaines ;
15. **Reconnaisant** que CRVS a le potentiel de fournir des informations sur les personnes, les lieux et les mouvements et les options de développement, d'où la nécessité d'intégrer l'emplacement et les adresses dans les systèmes de CRVS ;
16. **Reconnaisant** la contribution des organisations continentales et des partenaires internationaux au développement, ainsi que le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil ;
17. **Conscients** de l'importance du programme mondial sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS) : *Plan d'investissement accru 2015-2024*, dans le but de l'enregistrement universel des naissances, décès, mariages, divorces et autres événements sociaux, notamment l'enregistrement des causes de décès ;

18. **Appréciant** la participation accrue et continue des ministres africains de la santé dans l'amélioration de l'enregistrement des naissances et des décès, y compris la collecte d'informations sur les causes de décès ;

19. **Soulignant** le rôle important du secteur de la santé dans la prestation des services de l'état civil afin d'assurer une approche coordonnée et intégrée pour relever les défis de l'amélioration des systèmes de CRVS en Afrique ;

20. **Conscients** que certains pays africains sortent de situations de conflits, ou sont confrontés à des circonstances spéciales, et auraient besoin d'appui technique ;

21. **Reconnaissant** la nature omniprésente des technologies de l'information dans les applications de CRVS et leurs implications stratégiques pour l'économie de l'Afrique, et le rôle des jeunes dans la modernisation et l'amélioration de CRVS ;

22. **Reconnaissant** qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil complet et fonctionnel est une nécessité fondamentale pour la souveraineté des nations ;

23. **Nous appuyant** sur les résolutions des première et deuxième Conférences des ministres africains en charge de l'état civil et notant la contribution de l'Afrique dans le développement du programme mondial de CRVS.

24. Recommandons ce qui suit :

A. Sur le renforcement des capacités

a) Mettre en œuvre une stratégie claire pour le développement durable des capacités sur le CRVS sur le continent, notamment par le biais d'accords de coopération intra-africaine ;

b) Forger des partenariats utiles avec les institutions techniques d'enseignement supérieur afin de s'approprier des avantages substantiels et technologiques à l'échelle nationale et continentale ;

c) Demander à l'OMS, en collaboration avec les organisations panafricaines et d'autres partenaires, d'intensifier leurs efforts en développant l'enregistrement des décès en temps réel et les causes de décès au niveau national ;

B. Sur les droits humains

d) Poursuivre activement l'idéal de « ne laisser aucun pays ni aucune personne en dehors », en particulier les personnes marginalisées y compris les réfugiés, les déplacés à l'intérieur des pays et les apatrides, ainsi que la mise en œuvre de l'Observation générale sur l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

e) Soutenir le développement de lignes directrices et de recommandations pour le maintien et la gestion des systèmes de CRVS dans les situations de conflit et d'urgence, ainsi que des circonstances particulières en faisant usage des expériences de pays ayant vécu ces situations ;

f) Demander au secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour aider les pays à intégrer les questions de genre dans les systèmes de CRVS ;

C. Sur le financement

g) Que les pays africains s'engagent à prendre la responsabilité du financement et du maintien de nos plans de CRVS nationaux et, le cas échéant, mobiliser des ressources pour couvrir le déficit de financement ;

h) Demander aux organisations panafricaines (CUA, CEA et BAD) de mettre en place un mécanisme de financement pour APAI-CRVS ;

i) Lancer un appel aux partenaires, pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie APAI-CRVS conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

j) Approuver le renouvellement du plan quinquennal à moyen terme 2016-2020 ;

D. Sur la technologie

k) Adopter une attitude de développement durable de l'état civil et des systèmes connexes en utilisant des informations appropriées et les technologies de communication qui répondent aux fonctions juridiques, administratives et statistiques de l'état civil ;

E. Sur les prestations de service

l) Établir un schéma organisationnel solide avec les services de santé et les autres secteurs concernés pour améliorer la prestation du service d'enregistrement au niveau administratif le plus proche possible ;

m) Établir des liens solides entre l'état civil et les systèmes d'identité nationaux dans les efforts pour gérer l'identité juridique et améliorer la prestation de services et la gouvernance ;

F. Sur la mise en œuvre des politiques basées sur des faits

n) Analyser et diffuser les statistiques de l'état civil quel que soit le niveau d'exhaustivité comme étant un moyen de montrer l'état du système et son développement ;

o) Demander aux pays africains d'établir une infrastructure appropriée d'adresses nationales afin d'optimiser l'utilité des systèmes de CRVS ;

G. Sur la contribution de l'Afrique au programme mondial

p) Partager l'expérience APAI-CRVS globalement, dans les forums internationaux, pour influencer l'innovation ;

H. Sur le renforcement des capacités de coordination

q) Accélérer le renforcement des capacités du secrétariat comme étant une question de nécessité économique et politique, et s'assurer que les ressources humaines et financières nécessaires sont mises à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions régaliennes pour la mise en œuvre de l'APAI-EVRC et répondre à la demande sans cesse croissante de l'appui technique des pays ;

I. Sur la décennie de l'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS)

r) Recommandons que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine déclarent la décennie 2015-2024 comme décennie pour repositionner le CRVS dans les programmes de développement régionaux et nationaux et exhortons les gouvernements à répondre par des mesures appropriées.

s) Recommandons aussi l'instauration d'une journée dans l'année comme Journée africaine de l'état civil.

J. CRVS, programme de développement pour l'après-2015 et révolution des données

t) Invitons le Secrétaire général de l'ONU à traiter, lors de la quarante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU, du développement du CRVS dans le continent africain dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 en général et de la révolution des données spécifiquement.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la République islamique de Mauritanie pour avoir accepté d'accueillir la quatrième Conférence des ministres africains en charge de l'état civil en 2016.

Fait à Yamoussoukro
Le 13 février 2015
